Réf. Farde e-Assemblées : 2595670

N° OJ : **190**

Projet d'Arrêté - Conseil du 27/05/2024

Objet : Convention de mise à disposition gratuite entre la Ville de Bruxelles, pouvoir organisateur de l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles - Ecole supérieure des Arts et The Green Corridor.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 7 juillet 1970 relative à la structure générale de l'enseignement supérieur;

Vu le Décret de la Communauté française du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique;

Vu le Décret de la Communauté française du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études;

Considérant que la présente convention a pour objet de régir les modalités de mise à disposition gratuite des locaux sis à rue de Bosnie 102, 1060 Bruxelles pour l'organisation de projets, workshops et jurys artistiques, ainsi que sur l'organisation de rencontres et d'échanges sur les projets développés, entre la Ville de Bruxelles, pouvoir organisateur de l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles-Ecole supérieure des Arts et The Green Corridor du 15 juin 2024 au 23 juin 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : la convention de mise à disposition gratuite entre la Ville de Bruxelles, pouvoir organisateur de l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles - Ecole supérieure des Arts et The Green Corridor est adoptée.

Annexes :

CONVENTION FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)